



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité sociale

Question écrite n° 22924

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les attentes des travailleurs frontaliers concernés par le paiement de la CRDS. En effet, les travailleurs frontaliers domiciliés en France mais employés à l'étranger sont actuellement soumis au versement de la CRDS en France et s'estiment ainsi injustement taxés doublement. Il lui demande de préciser l'état actuel du dossier.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22924

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6773